

LE RETRAIT ET RIEN D'AUTRE

Comme le 19 janvier, à nouveau des millions sont en grève et en mobilisation le 31 janvier 2023.

Ce sont à nouveau des milliers de salariés des secteurs social et médico-social, de l'insertion, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile, qui, dans l'unité intersyndicale interprofessionnel (public-privé) exigent le retrait du projet de loi sur les retraites de MACRON-BORNE.

Ils disent NON à cette réforme qui prévoit un allongement de l'âge de départ en retraite porté à 64 ans, une accélération de la réforme TOURAINE avec 43 annuités obligatoires et la fin des régimes spéciaux.

Face à ce rejet, ce gouvernement persiste et signe. Il refuse d'entendre que la coupe est pleine, au moment où le coût de la vie et l'inflation plonge dans la pauvreté des millions de salariés.

Pourtant, les milliards sont là.

Ils doivent servir à financer les salaires, à renforcer les droits conventionnels existants et à embaucher à hauteur des besoins dans le secteur social et médico-social et non pas à engraisser les actionnaires et servir au budget de guerre.

LA FNAS FO soutient toutes celles et ceux qui avec leur syndicat ont décidé d'être en grève ou qui demain se mettront en grève forts de leurs assemblées générales et du mandat qu'ils auront décidé de porter.

Dans la perspective de la nécessaire généralisation de la grève, la FNAS FO invite l'ensemble de ses syndicats à continuer d'informer les salariés, à tenir des assemblées générales ou des réunions d'information pour définir, dans l'unité les cahiers de revendications et leur mandat.

La FNAS FO continue de revendiquer L'ABANDON PUR ET SIMPLE du projet MACRON/BORNE, ainsi que :

- L'Augmentation générale et immédiate des salaires
- Les 183 euros pour tous sans contrepartie
- Le minimum conventionnel = + 20 % du SMIC dans tout le Secteur Social et Médico-social et dans l'Aide à Domicile
- Le Maintien et l'Amélioration des droits conventionnels
- Des moyens à hauteur des besoins pour l'emploi et l'amélioration des conditions de travail qui passe par l'arrêt des exonérations de cotisations sociales

Paris, le 31 janvier 2023